

Pour diffusion immédiate

**ADOPTION PROCHAINE D'UNE POLITIQUE RELATIVE AUX DROGUES,
AUX MÉDICAMENTS ET À L'ALCOOL**

Bonaventure, 17 octobre 2018 – Dans la foulée de l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, la Commission scolaire René-Lévesque a déposé, hier au Conseil des commissaires, une politique en matière de drogues, de médicaments et d'alcool afin d'éliminer les risques et conséquences découlant d'une consommation de ces substances et d'assurer la qualité des services éducatifs, complémentaires et particuliers prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et les régimes pédagogiques.

Cette politique vient préciser qu'il est interdit à tout le personnel de la Commission scolaire René-Lévesque, pendant les heures de travail, d'être sous l'influence de la drogue; de consommer, d'avoir en sa possession, de distribuer ou de vendre de la drogue.

La Commission scolaire René-Lévesque adoptera cette politique sous peu dans le but de poursuivre ses activités de façon sécuritaire à l'égard de toute personne, de la propriété et de l'environnement, ainsi que de préserver et de renforcer l'image du système public d'éducation en offrant un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour les élèves jeunes et adultes.

-30-

Source :

Geneviève Saint-Hilaire

Communications

418 534-3003 – Poste 6030

communications@csrl.net

Suivez-nous sur 

www.csrl.qc.ca